

# La défense antimissile : américaine sûrement, européenne peut-être

Vivien Pertusot

| Responsable du bureau de l'Ifri à Bruxelles.

**L**a Défense antimissile balistique (DAMB) est dans l'Otan un projet essentiellement américain, européen seulement par appropriation. Certains États européens ont développé des systèmes de défense antimissile de théâtre, dont la France, mais l'éventualité d'une DAMB de territoire n'a jamais été à l'ordre du jour : trop chère, trop incertaine et contre des menaces mal identifiées.

Grâce au concept entériné au Sommet de Lisbonne en 2010, la DAMB est aujourd'hui une réalité, certes fragile. Il faut certes encore en assurer les contours politiques mais également prendre la mesure de la portée de ce système sur l'Europe et évaluer sa dimension industrielle. Il semble que sur ces deux derniers points, les Européens assistent passivement à la mise en place d'un nouveau système. À quelques exceptions près, la DAMB est acceptée telle quelle, selon l'architecture américaine ; l'impulsion stratégique et politique européenne se révèle limitée. Ce qui soulève la question suivante : assiste-t-on à un fait accompli américain ou à une incapacité européenne à s'affirmer ? Quels sont les positionnements européens en matière politique et industrielle sur la DAMB ?

## **D'un projet américain à un projet otanien à dominante américaine**

Le sujet de la DAMB a repris aux États-Unis toute sa dimension structurante lorsque George W. Bush décide de se retirer du traité antimissile balistique (*ABM - Anti-Ballistic Missile*) en 2002. Ce choix augurait une phase d'investissements importants avec la création de l'agence de défense antimissile (*MDA - Missile Defense Agency*), dont le budget s'élève à près de 10 milliards de dollars par an.

Sans détailler plus ce système, la conséquence directe pour le continent européen était l'implantation d'un « troisième site ». Il fallait trouver des pays européens prêts à accueillir des éléments du système américain : des radars en République tchèque et des intercepteurs de longue portée en Pologne. Toutefois, les négociations se sont révélées compliquées. Et surtout, la démarche américaine a suscité des réactions mitigées de la part des Alliés européens : pour les uns, un bouclier antimissile n'était pas nécessaire ; pour les autres, les États-Unis devaient

intégrer leur projet dans l'Otan plutôt que privilégier une démarche bilatérale avec des pays européens <sup>(1)</sup>.

Le changement d'approche adopté par le président Obama s'est révélé porteur. En septembre 2009, il décide de modifier l'architecture globale de la défense antimissile américaine et plus particulièrement en Europe. L'idée était de forger un programme de DAMB américain complété par des systèmes régionaux. Pour l'Europe, il lance une approche adaptative avec quatre phases (*EPAA - European Phased Adaptive Approach*) qui doit servir de galop d'essai pour d'autres approches régionales <sup>(2)</sup>. Ce projet a été présenté comme une contribution à la sécurité européenne que les États-Unis souhaitaient développer au sein de l'Otan. Un changement de ton bien vu par Barack Obama et bienvenu par les Alliés.

La réflexion américaine s'est articulée sur deux facteurs : le rôle de l'Europe, notamment dans l'Otan, et la relation avec la Russie. Le Président américain a opté pour une approche à la fois plus acceptable et plus risquée : intégrer l'*EPAA* dans l'Otan. Sa démarche était plus acceptable car elle ancrerait le système dans l'instance euro-atlantique : l'idée que le projet américain allait protéger les Européens en parallèle de l'Otan et de l'article V pouvait laisser dubitatif. Sa démarche était plus risquée car ce projet étant avant tout américain, accepter une labellisation otanienne pouvait déboucher sur une perte de contrôle relative. Vis-à-vis de la Russie, l'*EPAA* s'intégrait dans la logique du « *reset* » lancé par l'Administration Obama. Les Russes avaient en effet manifesté beaucoup de réserves à l'encontre du précédent système.

Dans un premier temps, le pari d'Obama a été couronné de succès. Au Sommet de Lisbonne en novembre 2010, les Alliés ont décidé de développer un système de DAMB qui devait s'appuyer sur les efforts déjà engagés au sein de l'Alliance pour la défense antimissile de théâtre (*ALTBMD - Active Layered Theater Missile Defense System*). La coopération avec les Russes affichait une certaine dynamique avec la tenue d'une rencontre Otan-Russie à Lisbonne et une déclaration esquissant une coopération entre les deux parties. Barack Obama avait réussi en quelques mois à estomper les craintes russes et à rassembler dans l'ensemble les Européens derrière les mérites d'une défense antimissile de territoire. Pourtant, les défis politiques à relever étaient importants et le restaient à l'aube du Sommet de Chicago.

## Les défis et enjeux politiques

Les Alliés ont approuvé le concept à Lisbonne et déclaré une capacité intérimaire à Chicago mais les défis et enjeux politiques restent nombreux. La « capacité intérimaire » a engendré peu de débats et pourtant son caractère symbolique ne

(1) Raimo Väyrynen : *Controversies over Missile Defense In Europe, Working Paper, Finnish Institute of International Affairs*, n° 59, 2009 ([www.fiia.fi/](http://www.fiia.fi/)).

(2) Pour un détail de l'approche américaine, voir Département de Défense, *Ballistic Missile Defense Review Report*, février 2010 ([www.defense.gov/](http://www.defense.gov/)).

doit pas être sous-estimé <sup>(3)</sup>. En dépit de son enveloppe minimale, cette annonce n'était pas acquise en raison d'un calendrier ambitieux, ce qui n'est pas forcément compatible avec le temps de décision à l'Otan. Ensuite, malgré les interprétations variées sur la définition de la « capacité intérimaire », elle insère la DAMB dans les mécanismes otaniens. Cela crée une mécanique institutionnelle et politique qui en fait un projet quasi irréversible avec des besoins et des attentes qui vont nécessiter prises de position et investissements industriels et financiers. En d'autres termes, la question n'est plus de savoir s'il faut participer à la DAMB mais plutôt comment y contribuer.

### Positionner l'EPAA dans le paysage politico-géographique européen

Le premier défi pour les Américains était de convaincre des États d'accueillir des éléments de l'EPAA sur leur sol. Il s'agissait au préalable de s'assurer que la base de Ramstein (RFA), qui relève de l'autorité du *Supreme Allied Commander Europe (SACEUR)* également commandant de l'*US European Command (USEUCOM)*, agrège le contrôle du commandement aérien de l'Alliance, la DAMB incluse. En avril, la base de Ramstein a passé le test pour valider sa capacité de commandement et de contrôle de la DAMB.

Pour le succès de la première phase, un élément était notamment nécessaire : le déploiement du radar *AN/TPY-2 X-band*. Plusieurs États étaient envisagés à cet effet, en premier lieu la Bulgarie – qui a toujours gardé la porte ouverte – mais les Américains ont privilégié l'emplacement géographique de la Turquie. L'accord turc reposait néanmoins sur plusieurs conditions. Ankara refusait que l'Iran soit explicitement mentionné dans les documents officiels. La Turquie excluait également que les données collectées par le radar soient transmises à Israël. En effet, il existe une interconnexion entre tous les radars et capteurs américains, dont certains en Israël. Malgré une opposition initiale, les États-Unis ont accédé à la demande turque. Enfin, Ankara voulait une présence permanente au niveau du centre de commandement sur la base de Ramstein. Un officier turc est donc en poste. Les États-Unis ont également trouvé un accord avec l'Espagne pour que la base navale de Rota accueille quatre frégates *Aegis* armées de missiles *SM-3 Block IA*. Toutefois, l'amiral Stavridis a indiqué qu'elles n'avaient pas seulement vocation à participer à la DAMB, en raison notamment de leur rattachement à la Sixième flotte qui relève d'*USEUCOM (United States European Command)* et d'*AFRICOM (Africa Command)* <sup>(4)</sup>. La première phase a été achevée avec le déploiement de l'*USS Monterey* en Méditerranée au printemps 2011.

Pour la seconde phase, les États-Unis devaient convaincre la Roumanie d'accepter une présence américaine sur son sol. L'accord a été trouvé en septembre 2011 pour le développement au sol d'*Aegis Ashore* avec un radar *SPY-1* et des missiles

(3) Déclaration du Sommet sur les capacités de défense pour les forces de l'Otan à l'horizon 2020, Chicago, 21 mai 2012 ([www.nato.int/](http://www.nato.int/)).

(4) William H. McMichael : « *Admiral : Rota DDG mission goes beyond BMD* », *Navy Times*, 5 mars 2012 ([www.navytimes.com/](http://www.navytimes.com/)).

*SM-3 Block IB*. Il fallait, en vue de la troisième phase, que les États-Unis négocient un accord avec la Pologne pour l'implantation d'un autre radar *SPY-1* et de missiles *SM-3 Block IIA* ; ce qui semble fait, bien que les détails ne soient pas arrêtés.

Outre les contributions géographiques de plusieurs États européens, la question du contrôle politique et des règles d'engagement ont dominé l'ordre du jour de Chicago. C'est à ce niveau que les Américains ont pris un risque en offrant l'*EPAA* comme contribution nationale à la DAMB de l'Otan car ils n'auraient pas eu à gérer ces considérations dans le système de George W. Bush.

Les règles d'engagement et le contrôle politique ont été entérinés au Sommet de Chicago mais il faut nuancer cette annonce. Les premières sont vouées à être adaptées en fonction de l'évolution du système mais également de la menace. À ce jour, il est difficile de savoir jusqu'à quel niveau ces règles d'engagement ont été prévues. Par exemple, quelles sont les conditions d'affectation opérationnelle du bâtiment américain en Méditerranée ? Un des débats récurrents concerne les débris des missiles détruits. Se pose en effet la question de leur retombée – et de fait du moment d'impact du missile – car si certains débris peuvent être relativement inoffensifs, on ne peut écarter la possibilité que le débris soit la tête armée du missile <sup>(5)</sup>. Quant au contrôle politique, le Conseil de l'Atlantique Nord sera l'instance de décision sur la DAMB. L'insistance européenne à surveiller ces processus de près nous invite toutefois à nous interroger : y a-t-il une crainte que les Américains puissent dans certaines circonstances court-circuiter cet échafaudage institutionnel ?

### **Le débat entre dissuasion nucléaire et défense antimissile**

Le débat sur la DAMB est également venu alimenter celui sur la présence d'armes nucléaires non-stratégiques sur le sol européen. Ranimée par le discours de Barack Obama à Prague en avril 2009, la demande d'un retrait s'est cristallisée avec l'émergence de la DAMB au sein de l'Otan : l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas notamment y voyaient la bonne occasion d'engager un débat sur la nécessité de ces armes nucléaires, voire d'y renoncer au profit de la défense antimissile <sup>(6)</sup>. À l'inverse, la France notamment refusait toute décision de dénucléariser l'Alliance. Le Sommet de Lisbonne avait offert un consensus mou donnant pour mandat de produire une revue de la posture de dissuasion et de défense (*DDPR - Deterrence and Defence Posture Review*). Force est de constater que le débat est resté confiné à quelques cercles d'experts et à des négociations entre Alliés et que rien n'a eu l'ampleur envisagée. Le résultat de Chicago peut nourrir une certaine frustration chez les partisans du désarmement nucléaire ; pour le camp français en particulier, le *statu quo* sur la posture nucléaire de l'Alliance et la clarification de la relation entre

(5) Brooks Tigner : « *Launch Control* », *Jane's Defence Weekly*, 3 février 2012.

(6) Oliver Thränert : « *NATO, Missile Defence and Extended Deterrence* », *Survival*, Vol. 51, n° 6, décembre 2009-janvier 2010, p. 63-76.

dissuasion et DAMB sont des succès <sup>(7)</sup>. Cette déclaration ferme au moins temporairement le débat du nucléaire au sein de l'Alliance ; et surtout, pour la France, elle permet de consolider sa posture auprès de ses Alliés.

### **Une coopération avec la Russie ?**

Un point épineux reste la coopération avec la Russie. Si le Sommet de Lisbonne laissait présager une hypothétique coopération sur la DAMB, ces deux dernières années ont été une succession d'occasions manquées.

La proposition d'Obama apparaissait moins menaçante pour la Russie que les précédentes mais, rapidement, Moscou a identifié un possible débordement avec la dernière phase de l'*EPAA* qui, selon les experts russes, pouvait affecter les capacités missilières stratégiques de la Russie. Malgré les garanties politiques délivrées *ad nauseum* que la DAMB n'est pas dirigée contre les Russes, ces derniers restent perplexes et, depuis le printemps 2011, demandent une garantie légale qui déclenche une fin de non-recevoir des Américains : le Congrès américain a exprimé qu'il rejeterait tout traité érodant le champ d'action américain de défense antimissile. Aujourd'hui, la situation est paradoxale : au niveau des experts, il semble qu'il y ait de réelles convergences entre Américains et Russes sur les modalités d'une coopération alors qu'une forte résistance demeure au niveau politique <sup>(8)</sup>. Plusieurs Alliés, dont la France, ont en tout cas insisté pour garder la porte ouverte, une demande reflétée dans la déclaration du Sommet de Chicago.

### **Le financement : un enjeu politique**

Le dernier enjeu est peut-être le plus délicat, c'est la question du financement. Une des raisons qui a motivé les Européens à adhérer au projet américain de défense antimissile est l'argument d'un partage du fardeau financier largement favorable aux Européens. En effet, les Américains étaient prêts à fournir toute l'architecture de l'*EPAA* à titre de contribution nationale à la DAMB ; ils attendaient en échange une contribution européenne pour couvrir la partie C2 (Commandement et Contrôle) dans le cadre du financement commun, dont l'estimation officielle était de 200 millions d'euros sur dix ans. Il paraissait incongru de refuser la défense antimissile à un tel prix. À cela devait s'ajouter les 800 millions d'euros déjà dévolus pour financer le C2 de l'*ALTBMD*. Dans un contexte où les budgets de défense sont particulièrement affectés, 1 milliard d'euros prend une dimension forte, surtout que ces estimations restent idéales, sans préjuger de retards ou de défaillances dans le développement du système.

---

(7) La revue indique que « la défense antimissile peut venir compléter le rôle des armes nucléaires dans la dissuasion mais elle ne peut pas s'y substituer » (paragraphe 20). Otan, « Revue de la posture de dissuasion et de défense », Chicago, 20 mai 2012 ([www.nato.int/](http://www.nato.int/)).

(8) Pour une analyse concise de l'histoire des relations américano-russes sur la DAMB, voir Steven Pifer : *Missile Defense in Europe : Cooperation or Contention? Arms Controls Series, Brookings Institution*, n° 8, mai 2012.

En outre, ces montants ne prennent en compte ni les contributions nationales – acquisition ou fourniture de matériels – que la DAMB nécessite au niveau des moyens de surveillance et d'interception dans le cadre de la planification commune des efforts nationaux, ni le coût de maintien en état opérationnel <sup>(9)</sup>. Ce débat est également fort aux États-Unis. La crainte d'une « séquestration » pèse sur le budget de défense et pourrait ébranler les efforts industriels américains dans le domaine de la défense antimissile. Selon le Secrétaire à la Défense Leon Panetta, la « séquestration » amputerait l'*EPAA* de 2 milliards de dollars <sup>(10)</sup>. En outre, le Congrès se montre de plus en plus réticent à allouer des fonds sans clarification de la contribution européenne et sans estimation précise du coût global de l'*EPAA*, qui ne cesse d'être reportée <sup>(11)</sup>. Il semble qu'il y ait un changement d'attitude aux États-Unis quant à la contribution européenne. Longtemps limités au C2, les Américains, notamment le Congrès, livrent un message désormais différent, preuve peut-être que les États-Unis ne peuvent finalement supporter seuls le coût de l'*EPAA*.

Le Sommet de Chicago a au moins tenté de clarifier les programmes éligibles au financement commun. Certains souhaitaient son ouverture mais la déclaration reste prudente : « Seuls les systèmes de commandement et de contrôle de la capacité *ALTBMD* et leur élargissement à la défense territoriale sont admissibles au financement commun » <sup>(12)</sup>. Aucun programme de développement ou d'acquisition de radar ou d'effecteurs ne sera éligible, ce qui impose aux États de prendre en charge tout investissement dans le domaine. Notons aussi la nuance sur l'admissibilité, certaines requêtes pourraient donc ne pas bénéficier du financement commun. Deux logiques principales guident les positionnements des Alliés : certains États comme la France développent des capacités propres et excluent de financer des programmes qui pourraient être concurrents ; d'autres, comme l'Espagne, doivent rationaliser leur contribution du fait d'une situation budgétaire grave. Dans une large mesure, les enjeux politico-stratégiques ont été résolus, que ce soit sur la posture de la DAMB, son implantation géographique et son appartenance à l'architecture de l'Otan. Le dossier russe reste, lui, ouvert aux spéculations. Aujourd'hui, les enjeux politiques ont plus trait aux questions financières qui révéleront les volontés nationales de s'engager et d'investir dans la DAMB. Ces interrogations seront également au cœur des enjeux industriels.

### Enjeux industriels : l'Europe en retard

Dans le domaine industriel, une vision pessimiste laisse penser que les cartes ont été déjà distribuées en raison de la prédominance des industriels américains sur des Européens en retard, un état de fait dont les autorités nationales portent une part de responsabilité.

(9) « Défense antimissiles en Europe : quels enjeux pour le Sommet de Chicago », *TTU*, n° 832, 1<sup>er</sup> février 2012.

(10) « DOD: Sequestration Would Cut \$2 Billion From European BMD », *Inside Missile Defense*, 16 novembre 2011.

(11) Carlo Munoz : « House caps European missile shield funds, demands cost-sharing deal with NATO », *Defcon - The Hill*, 25 avril 2012 (<http://thehill.com/>).

(12) « Déclaration du Sommet de Chicago », *op. cit.*

## Une architecture américaine

À ce jour, la défense antimissile de territoire est essentiellement américaine autant dans son dessin conceptuel que dans ses contributions industrielles. En effet, les États-Unis ont offert à l'Otan un projet déjà bouclé. Au niveau industriel, l'EPAA s'appuie exclusivement sur les systèmes de Raytheon et de Lockheed Martin dans les domaines des radars, des senseurs et des effecteurs. Il faut à cet égard replacer le positionnement industriel dans une stratégie globale. Les États-Unis redessinent leur architecture de sécurité globale autour de la défense antimissile, ce qui crée une demande forte pour les industriels sommés de fournir des solutions. En outre, le marché missilier devrait connaître une expansion notable dans les dix prochaines années : le marché de la DAMB pourrait s'élever à 19,8 milliards de dollars dans le monde en 2021 contre 15,2 en 2011 <sup>(13)</sup>. Autant dire que les investissements dans l'EPAA ne sont qu'une composante d'une équation plus large. Il faut ajouter que la tendance est à la défense aérienne et antimissile intégrée : un État achètera aux mêmes fournisseurs sa DAMB ainsi que tous les autres missiles d'interception de plus courte portée, d'où une volonté de positionnement sur tout le spectre.

Au niveau européen, l'emprise américaine prend deux formes : l'une directe, l'autre indirecte. L'emprise directe est celle du déploiement des capacités de l'EPAA sur le sol européen mais elle n'implique pas d'importants engagements financiers européens. L'emprise indirecte se construit autour de la légitimité du matériel américain dans le cadre de la DAMB et de l'absence d'offre européenne. Ainsi les Pays-Bas par exemple ont-ils décidé d'améliorer leurs radars *SMART-L (Signaal Multibeam Acquisition Radar for Tracking, Lband)* produits par Thalès Pays-Bas, qui pourraient être compatibles avec les missiles *SM-3* grâce à une interface développée par Raytheon <sup>(14)</sup>. Le Danemark et peut-être l'Allemagne pourraient suivre. L'option plausible à moyen terme est la création d'un *pool* de quelques pays européens qui se lanceraient dans un projet estampillé *Smart Defence* d'acquisition de missiles *SM-3*. Aujourd'hui, la place disponible pour les industriels européens se réduit à la portion congrue. En effet, les possibilités se trouvent majoritairement dans le C2. En l'absence d'alternative, il est difficile d'envisager des contributions à d'autres niveaux.

## Le faible engagement européen

Les Européens doivent également tirer les leçons d'un système largement américain <sup>(15)</sup>. L'apport européen n'émane pas de propositions européennes mais de segments laissés libres par les Américains.

---

(13) « *Missile design – top trends for a market set to soar* », *Army-Technology.com*, 13 décembre 2011 ([www.army-technology.com/](http://www.army-technology.com/)).

(14) Amy Butler et Robert Wall : « *Missing Link* », *Aviation Week & Space Technology*, 22 août 2011, p. 23-24.

(15) Dans cette logique, le Sénat français a publié un rapport lucide sur le retard européen. Voir Jacques Gautier, Xavier Pintat et Daniel Reiner (rapporteurs) : *La défense antimissile balistique : bouclier militaire ou défi stratégique ?* ; Rapport d'information n° 733, Commission des affaires étrangères et de la défense, Sénat, juillet 2011, p. 169-179 ([www.senat.fr/](http://www.senat.fr/)).

Les possibilités ne sont toutefois pas épuisées. Une contribution capacitaire de l'industrie européenne n'est pas inenvisageable et les difficultés budgétaires américaines pourraient fournir des ouvertures. Les pays européens doivent faire rapidement un choix au vu du calendrier : soit ils contribuent en espèces, soit en nature, par acquisitions de matériel américain ou par développement de capacités autonomes. Dans les deux premiers cas, l'intérêt stratégique pour la base industrielle et technologique de défense européenne est quasi nul. Le troisième cas exige un investissement politique et financier, absent pour le moment. Sur ce dernier point, la France a une position privilégiée : son industrie de défense permet de présenter d'autres solutions grâce à un savoir-faire dans la défense antimissile de théâtre et la dissuasion nucléaire. En 2008, trois industriels, MBDA, Thalès et Safran avaient présenté un projet de contribution européenne dans le domaine de la défense antimissile en couche haute. Astrium les a rejoints, bon gré mal gré, mais l'entreprise présentait une offre divergente pour un programme exo-atmosphérique. Ce manque d'unité a forcément nui à une prise de décision au niveau étatique. Il semble qu'il y ait à ce jour une meilleure entente sur le sujet entre les quatre industriels malgré des différences persistantes.

La contribution pourrait se faire hors du schéma *EPAA* mais il ne devrait pas être exclu pour autant de se positionner sur une des phases. À ce stade, les deux premières sont déjà acquises à la cause industrielle américaine, ce qui n'est pas nécessairement le cas de la troisième. Le projet *Exoguard* d'Astrium pourrait-il s'insérer dans cet échancier ? C'est toute la question sachant que les investissements seraient au demeurant très élevés, en dépit d'un retour industriel qui dépasserait le cadre de la DAMB. L'ouverture la plus crédible à court terme semble plutôt porter sur la défense antimissile de courte et moyenne portée avec le développement des missiles *Aster 30*.

La crise budgétaire aux États-Unis peut offrir des pistes. Il n'est pas certain que l'*EPAA* ne souffre pas de coupures budgétaires du fait des « séquestrations » redoutées. Washington a bien décidé de retirer son financement du programme *MEADS* (*Medium Extended Air Defense System*) à la fin de sa phase de développement fin 2013 ; un programme cofinancé avec l'Allemagne et l'Italie. Déçus de leur coopération avec les États-Unis, ces deux pays pourraient être enclins à opter pour une coopération européenne. Qu'importe la solution ou l'équipe de coopération, ce travail nécessite des avancées rapides. L'Otan lancera ses prochains contrats de développement en 2013 sur la DAMB et les équipes transatlantiques devront être constituées d'ici 2014. Si l'industrie européenne n'a pas mené d'études en amont qui peuvent témoigner d'une dynamique de développement capacitaire réelle, il sera trop tard pour prendre part de manière significative au développement de la DAMB.

\*

\*\*

La défense antimissile de territoire illustre autant un fait accompli américain qu'une incapacité européenne à se mobiliser. Toutefois, ce fait accompli n'était

pas non plus une surprise mais à ce jour il est clair que les Européens sont largement suiveurs.

La capacité intérimaire annoncée au Sommet de Chicago indique que le temps pour rentrer dans la partie politique et industrielle est compté. La partie politique ne consiste plus à questionner la DAMB mais davantage à s'assurer que le développement ne se fera pas au détriment des Européens. La partie industrielle est moins bien engagée : les entreprises américaines sont déjà lancées et elles bénéficient du soutien des pouvoirs publics, absents en Europe, malgré la prévision de combats budgétaires ardues. La question posée aujourd'hui n'est plus l'intérêt d'y contribuer mais la manière de le faire : soit les Européens, avec une impulsion française intelligente, s'organisent et travaillent de concert et pourront avoir voix au chapitre quant à l'évolution du système, soit ils seront réduits à critiquer vainement l'hyper-américanisation de la DAMB.

*L'auteur remercie ses interlocuteurs dans l'industrie de défense, à l'Otan et dans les missions nationales auprès de l'Otan pour leurs éclaircissements. Toute erreur est de la seule responsabilité de l'auteur.*